

Cross RENNES-ASPTT**Règlement****Article 1- dispositions générales**

Le cross Rennes-ASPTT est organisé par l'ASPTT Rennes Section Athlétisme, dans le cadre des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), sous couvert du Comité départemental d'Ille-et Vilaine.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFA, aux licenciés d'autres fédérations, aux non licenciés, et aux scolaires, hommes et femmes des catégories Poussins à Vétérans.

Les distances respectent les recommandations et le calendrier de la FFA.

Elles se dérouleront dans le parc des Gayeulles à Rennes, dimanche 2 décembre 2007 de 11h00 à 16h00.

Article 2-Epreuves

12 courses sont inscrites au programme.

Les courses sont réparties sur 11 épreuves (les courses 10 et 11 seront courues en même temps et seront distinguées par 2 dossards de couleurs différentes).

Courses	Horaires	Catégories	Distances	Parcours
1	11H00	VeH	8850m	1PB+4GB+Arrivée
2	12H00	BeF	2005m	1PB+1MB+Arrivée
3	12H20	BeM	2005m	1PB+1MB+Arrivée
4	12H40	MiF	2760m	2PB+1MB+Arrivée
5	13H00	PoF/PoM	880m	1PB+Arrivée
6	13H15	MiH	2760m	2PB+1MB+Arrivée
7	13H45	CaF	3150m	1MB+1GB+Arrivée
8	14H15	CaH	3900m	1PB+1MB+1GB+Arrivée
9	14H45	JuH	5050m	1MB+2GB+Arrivée
10	15H15	JuF	3150m	1MB+1GB+Arrivée
11	15H15	EsF/SeF/VeF	5050m	1MB+2GB+Arrivée
12	16H00	EsM/SeM	8850m	1MB+4GB+Arrivée

Catégories	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Vétérans	VE	1968 et avant
Seniors	SE	1969 à 1985
Espoirs	ES	1986 à 1988
Juniors	JU	1989 et 1990
Cadets	CA	1991 et 1992
Minimes	MI	1993 et 1994
Benjamins	BE	1995 et 1996
Poussins	PO	1997 et 1998

Article 3-Inscriptions

Les inscriptions devront parvenir avant le jeudi 29 novembre à 22h00, soit :

1. par courrier : ASPTT RENNES, Section Athlétisme, rue Pierre Nougaro, BP 60214, 35702 RENNES Cédex
2. par mail : emile.marinier@wanadoo.fr

Le bulletin d'inscription est à retirer sur le site ASPTT : <http://aspttrennes.athle.com> ou sur le site de la Commission Régionale des Courses Hors Stade de Bretagne : <http://crchsbre.club.fr/35/index.htm>

Conformément au décret de juillet 1987 et à la loi du 23 mars 1999, les participants doivent se conformer à la procédure d'inscription détaillée. Pour les mineurs, non licenciés FFA, une autorisation parentale est exigée. De même, pour les non licenciés FFA, la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins de 12 mois est exigé.

Droits d'inscriptions :

1. Licenciés FFA : gratuit
2. Non licenciés FFA jusqu'à espoir : gratuit
3. Non licenciés FFA de seniors à vétérans : 2 €

Article 4-Dossards

Les dossards sont à retirer le jour même, 1h avant le début de l'épreuve.

Ils seront distribués individuellement et classés par ordre alphabétique.

Aucun coureur ne pourra concourir sans dossard.

Les coureurs devront se munir d'épingles à nourrice afin de fixer le dossard sur leur maillot.

Article 5-Parcours

Parcours plat, mi-chemin, mi-herbe, entièrement balisé et contrôlé par des commissaires de course.

Le départ et le chronométrage sont assurés par des juges officiels FFA.

Article 6-Sécurité

Elle est assurée par un organisme de secours agréé.

Article 7-Classement-Récompenses

Un classement individuel sera édité par catégorie.

Une coupe sera offerte aux premiers de chaque catégorie et des médailles aux deuxièmes et troisièmes.